

A Montreuil, le 12 décembre 2023
Syndicats de la production,
Et de la transformation du papier

Compte-rendu de la réunion Paritaire Du 12 décembre 2023.

Une commission paritaire s'est tenue le 12 décembre 2023 afin d'avancer sur l'avenant N°9 du travail de nuit et notamment sur le repos compensateur. Il reste encore beaucoup de point à éclaircir comme notamment la dérogation que voudrait l'UNIDIS sur la possibilité d'augmenter la durée quotidienne du travail de nuit. La **FILPAC-CGT** y voit une opportunité patronale à faire travailler plus de 8h un.e salarié.e pour palier aux manquements du patronat sur les recrutements dans les entreprises.

La **FILPAC-CGT** restera ferme sur sa position, il est hors de question qu'un.e salarié.e en faction de nuit ne fasse d'heures supplémentaires durant son poste.

Quid également de la proratisation des 16h de repos compensateur de nuit où pour notre organisation syndicale l'**UNIDIS** est resté plutôt évasif.

La **FILPAC-CGT** attend maintenant un retour de la branche patronale, mais à ce stade, notre organisation syndicale ne pourra absolument pas apposer sa signature sur un tel accord.

La **FILPAC-CGT** avait interpellé l'**UNIDIS** sur les arrêtés de cour de cassation du 13 septembre 2023 sur les congés payés courant octobre afin de mettre notre **CCN (Convention Collective National)** en conformité avec ces dernières jurisprudences. Pour le moment, la branche patronale attend que l'état se mette en conformité pour mettre à jour la **CCN** sur ce sujet.

Le collectif papier.